2009/1237 - Attribution d'une subvention à l'Association ECCLY (Espace Culturel du Christianisme à Lyon) pour la réalisation du musée de l'histoire du Christianisme à Lyon 5° - Approbation de la convention de participation financière (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux) (BMO du 16/03/2009, p. 0429)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention à l'Association ECCLY pour la réalisation du musée de l'histoire du Christianisme à Lyon 5<sup>e</sup> ainsi que l'approbation de la convention de participation financière pour la Ville de Lyon.

M. TETE Etienne, Adjoint : Mes chers Collègues, le soutien à l'Association ECCLY, Association porteuse du projet de création du Musée de l'histoire du Christianisme, autour du « cachot de Saint-Pothin », avec une subvention d'investissement pour un montant de 480.000 euros, soit 20 % du montant de l'investissement, invite à présenter trois observations.

La presque totalité de l'investissement de 2,4 millions d'euros est assumée par des fonds publics. Il y a lieu de s'étonner du manque d'intérêt « populaire » ou d'adhésion sur ce programme. Il convient de constater l'attente de fonds structurels européens. Ces fonds ont normalement un objectif social qui est absent de cette entreprise. Aujourd'hui, les fonds européens et de l'Etat ne sont pas acquis : il va sans dire que si ces crédits n'étaient pas obtenus, la Ville de Lyon ne devrait pas combler ce trou dans le montage financier, notamment au regard des restrictions budgétaires qui sont régulièrement invoquées pour différer des dossiers plus attendus. Sur ce point, il y a lieu de citer l'Ecole du cirque de Ménival, dont le soutien a été annoncé au cours de la campagne électorale de 2001, puis renouvelé au cours de celle de 2008.

Le dossier sur lequel les élus se sont prononcés, présente au niveau du fonctionnement, un équilibre entre les charges et les recettes assumées par les visiteurs du musée. Il y a lieu de s'en réjouir et de donner acte que le musée repose sur ce qu'il est d'usage de qualifier de « petit équilibre ». Ainsi, pour les mêmes motifs d'équilibre budgétaire, il faut clairement indiquer que notre collectivité ne participera pas aux dépenses de fonctionnement.

S'il est possible d'admettre le financement d'un lieu d'histoire, et non d'un lieu de « pèlerinage », encore faut-il que les bases historiques demeurent solides ! Or, il faut bien reconnaître que la présence de Saint-Pothin, dans le « cachot de Saint-Pothin » fait l'objet de controverses. Même le site internet du Conseil général « Rhône tourisme », indique en le soulignant, que Saint-Pothin et les autres martyrs « auraient » été enfermés dans le « cachot ». Pour mémoire, en 1807, le Maire de Lyon acheta l'Antiquaille pour 76.500 F de l'époque. La commission administrative qui fut formée opta pour le nom « d'Antiquaille » plutôt que la dénomination « Hospices de Saint-Pothin » initialement prévue, en raison en partie, de la faiblesse historique du site.

Il semble que la présence de Saint-Pothin sur le site de l'Antiquaille ne repose que sur le témoignage rapporté par Eusèbe de Césarée, lui-même imprécis sur la localisation du cachot, au début du IV<sup>e</sup> siècle, dans une lettre « des Chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie », relatant les martyrs en 177, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Une recherche historique plus solide devrait être un préalable à la réalisation du musée de l'histoire du christianisme.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots, rassurez-vous, sur ce rapport qui concerne la réalisation, par l'Association ECCLY, du musée qui sera situé sur le secteur de l'ancien hôpital de l'Antiquaille.

Il y a un peu plus d'un an, j'en étais le rapporteur, nous approuvions ici même, le principe du soutien par la Ville, à ce projet. Depuis les trois collectivités, Région, Département et Ville de Lyon, ont confirmé ou confirment leur volonté de le soutenir.

Aujourd'hui, par cette convention entre la Ville de Lyon et ECCLY, nous votons donc notre engagement définitif.

L'ECCLY qui de son côté, mobilisera des moyens financiers privés sous forme de mécénat et de dons, pourra faire valoir auprès de l'Etat comme de l'Union Européenne, la nécessité d'un soutien spécifique à son projet muséal. Concernant la Ville de Lyon, dans la lignée de cet accord de principe voté en février 2008, sans rentrer dans les détails comme M. Tête, la ventilation de l'aide concerne principalement une série de travaux ainsi qu'un meilleur accès à la crypte, autrement dit au cachot attribué à Saint-Pothin.

Je voudrais rappeler l'intérêt scientifique de ce projet mais aussi pointer le potentiel touristique de ce futur musée d'histoire du christianisme qui viendra, alors que « Gadagne » est sur le point de procéder à sa réouverture, renforcer l'offre dans ce secteur « Vieux Lyon – Fourvière ».

En février 2008, un aspect de nos débats portait sur les Mosaïques de la Crypte. Mme Pesson et M. Béghain avaient alors indiqué leur satisfaction quant à la préservation de cet aspect patrimonial. Le présent rapport le confirme. Cette série de mosaïques est actuellement, avec le soutien de la SACVL, en cours de restauration dans les ateliers du musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal.

On ne peut donc que s'en réjouir. Ce dossier concernant le prochain musée du Christianisme a prospéré convenablement au cours des douze derniers mois et l'Association ECCLY, présidée je le rappelle par notre ancien Collègue Jacques Moulinier, peut donc concentrer son énergie sur la future réalisation du musée, avec le soutien de nos trois collectivités locales.

M. LE MAIRE: Merci beaucoup. Je crois que nous avons, quelles que soient nos convictions, là n'est pas le problème, à préserver l'histoire de Lyon. Et nul ne pourrait, à mon avis, nier que le christianisme en Gaule, a largement prospéré à partir de Lyon. C'est donc une partie de notre histoire que nous mettons en valeur. Je ne suis pas allé jusqu'à faire une enquête pour savoir si Saint-Pothin avait bien été dans les cachots qu'on lui attribue aujourd'hui mais je sais quand même que Saint-Pothin et Sainte-Blandine ont marqué l'histoire de Lyon. Et donc, on ne peut pas tout à fait mettre sur le même plan le cirque de Ménival, Sainte-Blandine et Saint-Pothin. Les uns ont marqué l'histoire plus que les autres, du moins pour le moment. Je ne doute pas qu'ensuite, il y aura un grand engouement pour le cirque de Ménival et moi, je suis tout à fait d'accord pour pouvoir aider dans l'avenir. Je crois que nous ne sommes pas exactement sur la même dimension de projets.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Bonniel-Chalier s'est abstenue.)

(Adopté.)